

ARRÊTÉ
FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DU JURY ET DESIGNANT LES SURVEILLANTS ET CORRECTEURS DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME VOIE D'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE DANS LA SPECIALITE « BATIMENTS, GENIE CIVIL » AU TITRE DE L'ANNEE 2020

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE VIENNE,

Vu la **Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983** modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la **Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984** modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le **Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010** modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le **Décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010** portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le **Décret n° 2010-1361 du 09 novembre 2010** fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux ,

Vu le **Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013** modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le **Décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013** relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le **Décret n° 2020-97 du 5 février 2020** fixant les dérogations au principe d'alternance de la présidence des jurys et des instances de sélection dans la fonction publique,

Vu l'**Arrêté du 15 juillet 2011** fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et de technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu l'**arrêté du 1^{er} août 2019**, portant ouverture d'un concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe dans la spécialité « bâtiment, génie civil » au titre de l'année 2020,

Vu le **procès-verbal** du tirage au sort parmi les représentants du personnel à la commission administrative paritaire en date **du 17 octobre 2019**, désignant le représentant de la catégorie du cadre d'emplois,

Vu le courrier du 24 septembre 2019 demandant la désignation par le CNFPT d'un représentant pour le jury du concours de technicien principal de 2^{ème} classe dans la spécialité « Bâtiments, génie civil», pour la session 2020.

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury du concours externe, interne et troisième voie d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe dans la spécialité « Bâtiments, génie civil», pour la session 2020.

A R R E T E

ARTICLE 1er

Sont nommés comme membres du jury, correcteurs et examinateurs des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe dans la spécialité « Bâtiments, génie civil», pour la session 2020, les personnes suivantes :

- Collège des élus locaux :

- Monsieur Philippe BARRY, Président du jury, Vice-président du Centre de Gestion de la Haute-Vienne, Conseiller départemental,
- Madame Sylvie TUYERAS, Conseillère départementale,
- Monsieur Pierre VALLIN, Vice-président délégué de la Communauté de Communes ELAN,

- Collège des fonctionnaires territoriaux :

- Monsieur Bernard BUISSON, Technicien, représentant de la CAP, catégorie B,
- Monsieur Olivier PINTAUD, Ingénieur Territorial, Conseil Départemental de la Haute-Vienne, Représentant du CNFPT,
- Madame Aurélie REGEASSE, Ingénieur principal, Communauté de Communes Porte Océane,

- Collège des personnalités qualifiées :

- Madame Dominique DELAGE, Directrice Générale des Services, Ingénieur Principal, Marie d'Aixe sur Vienne,
- Monsieur David DRIEUX, Ingénieur Principal, Communauté d'Agglomération Limoges Métropole,
- Monsieur Eric PEYRILLOUX, Technicien principal de 1^{ère} classe, Mairie de Verneuil sur Vienne,

ARTICLE 2

En sus des membres du jury des correcteurs, examinateurs supplémentaires pourront être désignés en tant que de besoin, par arrêté complémentaire pour participer, avec les membres du jury à la correction des épreuves écrites et aux interrogations orales.

ARTICLE 3

Sont désignés en qualité de surveillants de l'épreuve écrite d'admissibilité :

Madame Mireille BRUZAT
Monsieur Kévin FAUCHER
Madame Caroline FRITZ
Madame Patricia GADIOUX
Madame Valérie JACQUEMENT-MAURE
Madame Stéphanie NICAUD
Madame Nadège THOMASSON

ARTICLE 4

Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.
Il sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Haute-Vienne
Il sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Haute-Vienne par voie électronique.

ARTICLE 5

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois, à compter de la publication.

Fait à Limoges, le 18 mars 2021

La Présidente,


Sylvie ACHARD



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté fixant la liste des membres du jury et désignant les surveillants et correcteurs des concours externe, interne et troisième voie d'accès au grade de technicien territorial principal de 2ème classe dans la spécialité "bâtiments, génie civil" au titre de l'année 2020

Date de transmission de l'acte : 22/03/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 22/03/2021

Numéro de l'acte : ar-032021-09 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-288708522-20210318-ar-032021-09-AR

Date de décision : 18/03/2021

Acte transmis par : Jean-Luc HALBWAX

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.